

deux basses nefs, fait faire les plafons en plâtre, les neufs grands vitraux des basses et grandes nefs. J'ai fait de plus agrandir la sacristie. Je prie messieurs mes successeurs de ne pas m'oublier dans leurs prières et saints sacrifices pour tous les soins et paines que j'ai prises ou dépenses que j'ai faites en ce qui me concerne.

1777. — Ce jourd'huy trente et un décembre, il s'est élevé un tems si nébuleux que les tonnerres ont roulé pendant longtems sur nos têtes, quoique la terre fusse couverte de neige ce qui a étonné les gens de la ville comme ceux de la campagne et ce qui a sans doute beaucoup intrigué les astronomes et nos habilles phisiciens. La postérité ne sera pas fâchée de trouver icy cette remarque, elle en pourra savoir mieux que nous les heureux ou malheureux événemens.

1785. — Dans cette présente année, on a fait le drap de mort et camelot et la chappe noire, le banc des luminiers qui est derriere le maitre d'autel, Feuillet et Favre étant en charge. Ils ont de plus fait blanchir le chœur.

L'on a aussi fait faire le drap de mort en velour, les quatres chandeliers et la croix qui doivent servir aux confrères décédés de la confrérie du saint Sacrement. Sieurs Vernonge et Dumoulin étant recteurs de la confrérie.

Le sieur Alliot a fait présent du brancard pour les enterrements des confrères.

AVIS A LA POSTÉRIÉTÉ.

13 janvier 1789. — L'histoire ne fournit pas d'exemple d'un hiver aussi long et aussi rigoureux que celui